



Atteinte à la considération, racisme?

Par **MohamedAnis**, le **22/03/2010** à **15:00**

Bonjour,

Je suis étudiant étranger en Master 2 recherche dans une université française depuis 2008/2009. Ce M2 comporte des modules de tronc commun, des modules de recherche ainsi qu'un stage obligatoire de 5 ou 6 mois. J'ai validé durant cette année les modules de tronc commun et de recherche en étant majeur de ma promotion mais mon premier stage obligatoire a été interrompu. A cause de cette interruption, mon second stage s'est terminé en décembre 2009 alors que les soutenances sont prévues en septembre 2009.

J'ai demandé une dérogation (tout à fait réalisable) afin de passer ma soutenance à la fin de mon dernier stage et valider ainsi mon master mais cette dérogation ne m'a pas été accordée par le responsable du master et la soutenance a été reportée à septembre 2010! J'ai dû de ce fait me réinscrire pour l'année 2009/2010.

J'ai demandé ensuite la possibilité de faire un stage non obligatoire en attendant septembre 2010, mais ce stage non plus ne m'a pas été accordé (alors que j'en ai tout à fait droit)!

Dans le cadre de renouvellement de mon titre de séjour étudiant les services compétents de la préfecture m'ont demandé une attestation montrant que la soutenance de mémoire sera en septembre 2010, mais même cette attestation ne m'a pas été accordée!

Etant donné ces refus injustes, j'ai dû faire appel au président de l'université spécialement sur les points de stage et d'attestation et ce premier à fait droit à ma demande.

J'ai ensuite commencé à envoyer mes candidatures de stage qui n'ont pas aboutis malgré mes notes. Et dernièrement, suite à une candidature, un chargé de recherche m'a communiqué par mail, je cite: "J'ai contacté xxx du xxx (le responsable du master) qui m'a parlé de votre comportement ainsi que de la falsification de votre relevé de notes. Je ne souhaite pas traiter votre candidature." !!!

Alors que les notes que je lui ai envoyé par mail sont correctes. De plus, je ne vois pas de quel comportement parle le responsable du master outre le fait de faire appel au président de l'université pour faire valoir mes droits.

Par ces propos (entre autres), le responsable du master porte atteinte à ma considération et m'empêche de trouver un stage.
Que me conseillez-vous de faire?
Merci.

Par **chris_idv**, le **23/03/2010** à **08:17**

Bonjour,

Retournez voir le président de l'université.

Cordialement,

Par **jipopo**, le **25/03/2010** à **11:54**

Bonjour,

a ma connaissance, le responsable de formation ne peut pas interdire un stage "non obligatoire".

maintenant, si ce responsable de formation a un avis sur vous, vous ne pouvez pas l'empêcher de le communiquer à ses collègues car en recherche ça s'est toujours passé ainsi.

mais je trouve que c'était indélicat de la part de cette personne de vous transmettre l'avis du responsable de formation.

le plus important pour vous est de renouveler votre titre de séjour et pouvoir soutenir votre thèse en septembre.

je ne vous conseille pas de revoir le président d'université, mais essayez plutôt de discuter et dégeler votre relation avec le responsable de votre formation; vous garantissez au moins que votre soutenance devant le jury passera dans de bonnes conditions car vous risquez d'avoir des surprises ce jour là.

cordialement

Par **frog**, le **25/03/2010** à **12:16**

[citation]a ma connaissance, le responsable de formation ne peut pas interdire un stage "non obligatoire".[/citation]

Je ne lis nulle part que c'est le responsable péda qui a refusé de délivrer la convention de stage. Est-ce le cas ?